



# LES NOUVELLES

des Amis Tireurs Sportifs  
de Marne la Vallée



## Lettre d'information

Le 3 juin 2021

### Les (bonnes) nouvelles de juin 2021

**Bonjour,**

**Ce mois-ci :**

- 11 juin : Reprise des activités, réouverture du stand.
- 19 juin Animation carabine laser.
- Saison 2021/2022
  - Renouvellement des adhésions (nouvelles mesures) ;
  - Tarifs Jeunes.
- Autorisations de détention d'armes
  - Pensez aux tirs contrôlés.
- Séance d'osthéopathie offerte.

---

### **11 juin : BONNE NOUVELLE !!! Reprise des activités au gymnase**

Comme prévu, et sauf modification de dernière minute, nous rouvrirons le vendredi 11 juin à 18h.

Vous serez bienvenu.e.s au gymnase Guy Drut, où vous pourrez (enfin !) essayer nos nouvelles installations.

Évidemment, les règles sanitaires sont de rigueur : Masque, Gel et Distanciation.

---

### **Animation Carabine Laser**

**Samedi 19 juin matin dès 9h**, au Stade Dominique Rocheteau, à Emerainville, Nous assurerons une animation de Tir Laser pour les jeunes, leurs parents et leurs amis.

Vous y êtes les bienvenus.

---

## Saison 2021/2022 Renouvellement des adhésions

La Fédération Française de tir modifie le système de ré-adhésion.

Jusqu'à l'année dernière, les licences étaient automatiquement renouvelées. Désormais, les licences seront éditées après encaissement des adhésions.

La saison 2021/2022 débutera en septembre 2021, mais n'attendez pas pour mettre à jour votre adhésion en avance pour obtenir votre licence dès le début de la saison.

Afin de mettre à jour nos données, un document de mise à jour des dossiers, à remplir obligatoirement devra accompagner vos demandes de renouvellement de licence.

Vous pourrez renouveler votre licence en nous rendant visite, ou par correspondance.

- Pour les adultes, le montant du renouvellement de la licence n'a pas changé : **121 €** ;
- Pour les jeunes (jusqu'à 20 ans), la Fédération Française de Tir a choisi de renoncer pour cette saison à la part fédérale, ce qui nous permet de proposer la licence à **50 € seulement**.

Vous trouverez le document de renouvellement >>> [ICI](#) <<<

Si vous désirez faire votre demande par correspondance,  
>>> [Cliquez-ICI](#) <<<

---

### Autorisation de détention des armes de catégorie B Pensez aux tir contrôlés.

Peu à Peu, le nouveau système informatisé de gestion des armes (SIA) se met en place sur l'ensemble du territoire.

A terme, ce système permettra aux détenteurs d'armes de gérer (en relation avec les armuriers) un râtelier virtuel de 12 armes de catégorie B.

Après une première demande auprès des services de la préfecture (dans les mêmes conditions qu'actuellement), les démarches concernant les nouvelles détention, ou les renouvellements seront simplifiées et entièrement réalisables en lignes.

Cependant, les autorisations de détention restent assujetties à l'obtention de l'avis préalable, éditée sous la responsabilité du président du club des ATSMV.

Comme défini dans notre règlement intérieur, les avis préalables sont soumis à un contrôle de l'assiduité de chaque tireur.

Dans cet objectif, les tir contrôlés sont maintenus au sein des ATSMV, et il appartient à chacun de prendre rendez-vous pour les valider.

Les tir contrôlés sont réalisés sous la surveillance des membres du bureau habilités.

Cette demande peut être faite par mail à l'adresse : [contact@atsmv.com](mailto:contact@atsmv.com). Un minimum de 3 tirs contrôlés annuels sont exigés pour obtenir l'avis préalable nécessaire pour la validation de l'autorisation de détention.

N'attendez pas le dernier moment pour demander un rendez-vous pour ces tirs contrôlés.

**ATTENTION :**

**Pas de tir contrôlés = Pas de renouvellement**

## **Bilan osthéopathique OFFERT.**

**Les mercredi 23 et vendredi 25 juin.**

En partenariat avec l'ESO (cité Descartes, Champs s/Marne), nos adhérents peuvent bénéficier d'un **bilan ostéopathique préventif** offert. Consultation sur rendez-vous.

Plus d'informations >>> [ICI](#) <<<

Rendez-vous [sur le stand](#), [ou sur le site](#)

Pour vous désinscrire de la newsletter : [Désinscription](#)